

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CALDIC TECHNIK BELGIUM N.V.

Version 18.11.2013 / RPR Bruxelles 0422.884.861

1 Application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées par notre société. L'adhésion aux conditions résulte du seul fait de la commande. Elles prévalent sur les conditions éventuelles des acheteurs.

2 Offres et prix

Nos offres et prix sont communiqués à titre indicatif. Ils n'engagent notre société qu'après confirmation écrite de notre part. Les observations sur nos confirmations doivent nous parvenir au plus tard dans les huit jours pour être prises en considération.

L'envoi d'échantillons et la communication de données se font à titre indicatif et ne donnent qu'une définition approximative de nos produits.

Nous déclinons toute responsabilité dans la cas où les produits s'avèreraient inappropriés aux usages spéciaux auxquels les destinent l'acheteur ou ses clients.

3 Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif, les commandes étant expédiées à tour de rôle. Même lorsque notre société s'engage à livrer, dans un délai déterminé, la livraison pourra être suspendue non seulement par suite de force majeure, mais également en cas de difficultés graves inhérentes ou extérieures à l'entreprise. Nous nous réservons le droit de suspendre la livraison tant que dure cette difficulté, voire même de renoncer à livrer, sans devoir pour autant un dédommagement quelconque à l'acheteur.

4 Expédition - transport

L'expédition peut se faire en une seule fois ou par fractionnement, au choix de notre société. L'agrément et le transport des risques s'opèrent au départ de nos établissements et le transport s'effectue aux frais et aux risques de l'acheteur.

5 Facturation

Les prix en devises sont établis à la parité des changes au jour de la mise à disposition des marchandises. Toute modification de cette parité entraînera une adaptation en conséquence.

Toute augmentation des droits d'entrée, frais de transport, taxes ou autres entre la date de la vente et de la livraison, sont à charge de l'acheteur.

6 Paiement

Sauf stipulation contraire et écrite, nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant, net et sans escompte.

Le fait de tirer et / ou d'accepter des traites ou des autres documents négociables, n'opère aucune novation de créance et ne déroge pas aux présentes conditions de vente présentes.

Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure intérêt de 1% par mois. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 20 % avec un minimum de € 25.

Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.

7 Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

8 Garanties et réclamations

L'acheteur est obligé, à la réception, de contrôler l'identité et la qualité des marchandises. Une réclamation ne sera pas acceptée si le contrôle n'a pas été exécuté.

La garantie pour vices apparents ne sera donnée qu'à condition que les vices soient signifiés dans les cinq jours de la mise à disposition. Nous ne donnons pas de garantie pour les vices cachés.

Pour être prises en considération, les réclamations doivent être adressées par pli recommandé au siège de notre société. De toute façon, toute garantie sera refusée:

a) en cas de vices apparents, lorsque les marchandises ont été mises en production ou incorporées.

b) en cas de vices cachés, lorsque la méthode d'utilisation communiquée n'a pas été suivie ou lorsque les produits n'ont pas été traités adéquatement.

Notre garantie se limite, en tout état de cause, au remplacement des produits reconnus viciés, sans autre dédommagement. Les avaries et les manquants ne sont pris en considération que moyennant réclamation à la réception de la marchandise.

9 Emballages

Si le vendeur a facturé des emballages cautionnés, mise à la disposition de l'acheteur pour la livraison de produit commandé, nos conditions d' emballages sont d'application. Une exemplaire de ces conditions sera mis à disposition sur simple demande. Si les emballages ne sont pas retournés dans les 3 mois après la livraison, le caution est supprimé.

10 Dommages

Lorsqu'une vente sera résiliée aux torts et griefs de l'acheteur celui-ci nous sera redevable de dommages intérêts fixés forfaitairement à 20 % du total ou de la fraction de la vente résiliée, sous réserve d'établir la réalité d'un dommage supérieur, le tout majoré des frais encourus par le fait de cette résiliation.

11 Compétence - législation

En cas de contestation, les Tribunaux de Bruxelles ou les Tribunaux du domicile de l'acheteur, au choix du vendeur, sont seuls compétents.